




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Exploitation du LCM (Local Chaud Modulaire) pour permettre la gestion (entreposage, tri, conditionnement) des déchets radioactifs et le tri/conditionnement de matériels issus de la Zone Contrôlée (ZC).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EDF / CNPE de Chinon

Raison sociale

Électricité De France

N° SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 1 5 4 5 3

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

RIVAS

Prénom(s)

Stéphane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Le projet est soumis à examen au cas par cas : 1a	Le projet répond aux critères de la catégorie 1.a (tableau annexé au R 122-2 du CE) du fait de l'atteinte du seuil autorisation pour la rubrique de la nomenclature ICPE : - 2797: Déchets radioactifs (gestion des), - 1716: Substances radioactives mentionnées à la rubrique 1700.

31 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

32 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Local Chaud Modulaire est utilisé actuellement pour la réalisation de l'opération de Remplacement des Composants du Circuit Primaire (RCCP).

Le projet de la présente demande concerne la mise en exploitation du LCM pour la réalisation d'activités de gestion et d'entreposage de déchets radioactifs et la gestion de matériels issus de la Zone Contrôlée (ZC). La nature des activités amenées à être réalisées dans cette installation concernera :

- Entreposage de déchets / Tri, conditionnement et reprise de déchets / Tri et conditionnement du matériels issus de la ZC.

Cette activité est redevable de la rubrique 2797-1 et 1716-1 de la nomenclature des ICPE, car la quantité de déchets concernés sera supérieure à 10 m³ et les substances radioactives ne sont pas uniquement d'origine naturelle et la valeur de QNS est égale ou supérieure à 10⁴, seuils des rubriques.

Le LCM est constitué de deux sous-ensembles :

- Un Module Atelier Chaud (MAC) de surface environ 800m²,
- Des modules de servitudes d'environ 300 m², nécessaires au fonctionnement de l'atelier chaud et répartis sur 2 étages.

Ces travaux ne nécessitent pas de démolition d'ouvrages.

4.2 Objectifs du projet

L'utilisation du LCM est motivée par le besoin de disposer d'une zone supplémentaire de tri-conditionnement de déchets, justifiée par :

- L'accroissement de la sollicitation du BAC, ainsi que la densification du programme industriel conduisant à une forte occupation de la zone de travail sur le CNPE de Chinon,
- La nécessité d'augmenter notre capacité de résorption des déchets historiques entreposés sur le CNPE de Chinon.

Le CNPE de Chinon rencontre des réelles difficultés sur la gestion de la volumétrie des déchets radioactifs avec un historique important de déchets à résorber tout en gérant le flux courant (temps réel).

Les avantages du LCM sont:

- Présence de pont de manutention permettant la réalisation des principales activités de chargement / déchargement de conteneurs et le conditionnement des déchets,
- Emplacement disponible (environ 800m²) pour procéder à des activités de tri / conditionnement de déchets et matériels.

43 Décrivez sommairement le projet

43.1 Dans sa phase travaux

Absence de travaux pour la mise en exploitation du LCM.

43.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La nature des activités amenées à être réalisée dans le LCM concernera :

- La gestion (entreposage, tri, conditionnement et reprise de déchets/colis) des déchets radioactifs.
- Le tri et conditionnement du matériels issus de la Zone Contrôlée,

Les activités citées ci-dessus sont déjà réalisées sur le site du CNPE de Chinon.

Les déchets qui seront traités au LCM sont produits sur le CNPE de Chinon et/ou entreposés sur les installations suivantes: BAC, TFA, EDA, BEEGG, Atelier Chaud Becquerel.

Le LCM est classé en Zone Contrôlée (ZC). Par conséquent les règles d'accès à ce type de zone sont conformes aux règles d'accès en zone contrôlée. Seuls les travailleurs de catégorie A ou B munis d'un dosimètre électronique actif et d'un film passif peuvent y pénétrer. A l'entrée, ainsi que sur tous les côtés du périmètre de chaque installation, un trisecteur « Zone contrôlée - Accès réglementé » est affiché.

Le référentiel zonage radiologique d'EDF s'appuie sur deux principaux textes réglementaires :

- Décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants,
- Arrêté du 28 janvier 2020 relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées dites zones délimitées compte tenu de l'exposition aux rayonnements ionisants.

Le système de ventilation des locaux est équipé d'un filtre Très Haute Efficacité associé à une enveloppe intérieure PVC/Polyester ainsi que d'un système de prélèvement d'aérosols avant rejet à l'atmosphère.

Le début de l'exploitation du LCM avec ces nouvelles activités est prévu pour Juillet 2024.

44 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'exploitation du LCM fait l'objet de demandes d'autorisations au titre de l'article R593-56 du code de l'environnement.

45 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
<ul style="list-style-type: none">• LCM• Volume de déchets radioactifs entreposés• Volume de matériels reconditionnés	<ul style="list-style-type: none">• 800 m²• >10 m³• >1 Tonne

46 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Le projet est situé sur la commune d'AVOINE.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle cadastrale : AN 1360.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

47 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

47.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.


4.72 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Références courriers:

- CODEP-OLS-2022-027115
- CODEP-OLS-2022-051653

La date d'autorisation d'exploitation du LCM pour le Remplacement des Composants du Circuit Primaire:
23/05/2022

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

 Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le CNPE se trouve en bordure de la ZNIEFF 2 continentale Loire Tourangelle (code INPN 240031295) mais les installations concernées se situent en dehors de cette zone.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FR3800054 : Puys du Chinonais à 5 km au sud est du CNPE Les installations concernées se situent en dehors de cette zone.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR8000032 - Parc Naturel Régional de Loire-Anjou-Touraine.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques (PPR) : Inondations Loire (Val de Bréhémont et Langeais).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR approuvé le 21/06/2002.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation de l'aire se fait en dehors de tout périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites Classés au titre de la Directive Habitats : FR2400548 : La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes, accolé au CNPE. FR2410011 : Basses vallées de la Vienne et de l'Indre, à proximité du CNPE. Zones de protection spéciale : FR2410012 : Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire, accolé au CNPE.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est adéquat avec les ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en exploitation avec ces nouvelles activités n'est pas de nature à entraîner de perturbations, dégradations ou destructions de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités de tri, d'entreposage et de gestion des déchets radioactifs et matériels issus de la zone contrôlée nécessitent des précautions en lien avec la maîtrise du risque incendie. Des moyens de lutte adaptés sont mis en place in situ, en adéquation avec l'organisation incendie du CNPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La crue d'occurrence centennale atteint la cote de +37,00 m NGF. Le LCM est calé au niveau +37,73 NGF, soit 73 cm au-dessus. Le LCM est protégé des inondations externes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chaque type de déchets fait l'objet d'un conditionnement qui lui est propre car adapté à ses caractéristiques physico-chimiques. Les opérations de découpe, tri, remise au gabarit, transfert peuvent
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	être concernées par des risques. Elles seront réalisées sous couvert d'une Analyse de Risques. Les eaux usées des sanitaires sont rejetés dans les réseaux du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic supplémentaire généré par l'exploitation du LCM n'est pas significatif au vu du trafic déjà existant généré par l'exploitation du CNPE.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités concernées, notamment celle de découpe, ne seront pas des sources de bruit significatives pouvant être perçues par les riverains.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit généré sur l'installation n'est pas de nature à générer une nuisance sonore pour l'environnement du site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des nuisances lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des rejets liquides.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du LCM n'est pas susceptible d'engendrer des effluents liquides. Lors de certaines activités de traitement des effluents aqueux qui sont susceptibles d'être produits. Ces derniers pourront être dirigés vers les installations de traitement du CNPE au besoin.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rôle de l'installation sera d'entreposer temporairement des déchets radioactifs, dans le but de procéder à des opérations de tri et conditionnement permettant leurs expéditions vers les filières autorisées. De plus, ces activités induiront des déchets tels que des EPI spécifiques. L'installation produira donc des déchets radioactifs, qui s'inscrira dans la gestion globale des déchets radioactifs sur le site de Chinon.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le LCM est installé dans le périmètre de l'INB 132 et est éloigné de la clôture extérieure du CNPE. Cet ouvrage est nécessaire à l'exploitation de l'ensemble du site.

62 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

63 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

64 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

65 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un confinement dynamique est mis en œuvre par différence entre les débits d'extraction et de soufflage. Le contrôle commande des modules soufflage et extraction garantit le respect permanent de ce principe dans les configurations normales d'exploitation ainsi que dans les situations accidentelles envisageables, notamment : arrêt automatique du ventilateur de soufflage en cas d'arrêt d'un ventilateur d'extraction, limitation du débit d'extraction en cas de panne du ventilateur de soufflage, asservissement des ventilateurs de soufflage (arrêt) à la détection incendie.

L'encrassement des filtres est surveillé en continu par suivi de la différence de pression en amont et en aval du filtre. Le groupe de filtration composé d'un pré-filtre Moyenne Efficacité et d'un filtre Très Haute Efficacité (THE) des rejets gazeux ainsi que d'un registre en amont des filtres THE permettant de compenser le colmatage des filtres et garantissant ainsi l'absence de rejet radioactif pour les rejets par voie atmosphérique.

Des cartographies sont réalisées par le service compétant pour assurer une surveillance radiologique du LCM.

Dispositif conforme à la réglementation en vigueur, commun aux deux voies.

Les effluents liquides sont traités puis rejetés conformément aux exigences, décisions ASN et processus en vigueur sur le CNPE.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les activités de tri et d'entreposage de déchets radioactifs, tri et conditionnement de matériels issus de la Zone Contrôlée dans les bâtiments relève des catégories n° 1-a) mentionnées dans l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement. Aucun enjeu écologique n'est présent sur la zone concernée. Le projet ne génère aucun risque ou nuisance nouvelle ou accrue.


Au vu de ces éléments, le projet ne nécessite pas une Evaluation Environnementale : les enjeux sont faibles et la mise en œuvre n'a aucune incidence environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

82 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom RIVAS

Prénom Stéphane

Qualité du signataire Directeur d'Unité du CNPE de Chinon


Stéphane RIVAS
Directeur d'Unité

À Avoine

Fait le 09/01/2024

Signature du (des) demandeur(s)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

BP 80

EDF - CNPE de Chinon (Représentant de la personne morale : M. RIVAS Stéphane)

Code postal

3 7 4 2 0

Localité

AVOINE

Pays

FRANCE

Tél

Fax

Courriel

stephane.rivas@edf.fr

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

SEBAA

Prénom

Yousseuf

Qualité

Chargé d'Affaires et Projet

Tél

247989326

Fax

Courriel

yousseuf.sebaa@edf.fr

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Annexes CERFA N° 14734*04

Projet

Exploitation du LCM (Local Chaud Modulaire) pour permettre la gestion (entreposage, tri, conditionnement) des déchets radioactifs et le tri/conditionnement du matériels issus de la Zone Contrôlée.

Sommaire

ANNEXE 3 - plan de situation au 1/25 000

ANNEXE 4 – [REDACTED]

ANNEXE 5 – [REDACTED]

ANNEXE 6 – [REDACTED]

ANNEXE 7 –Plan de situation vis à vis des zones NATURA 2000 et ZNIEFF

ANNEXE 3 - plan de situation au 1/25 000

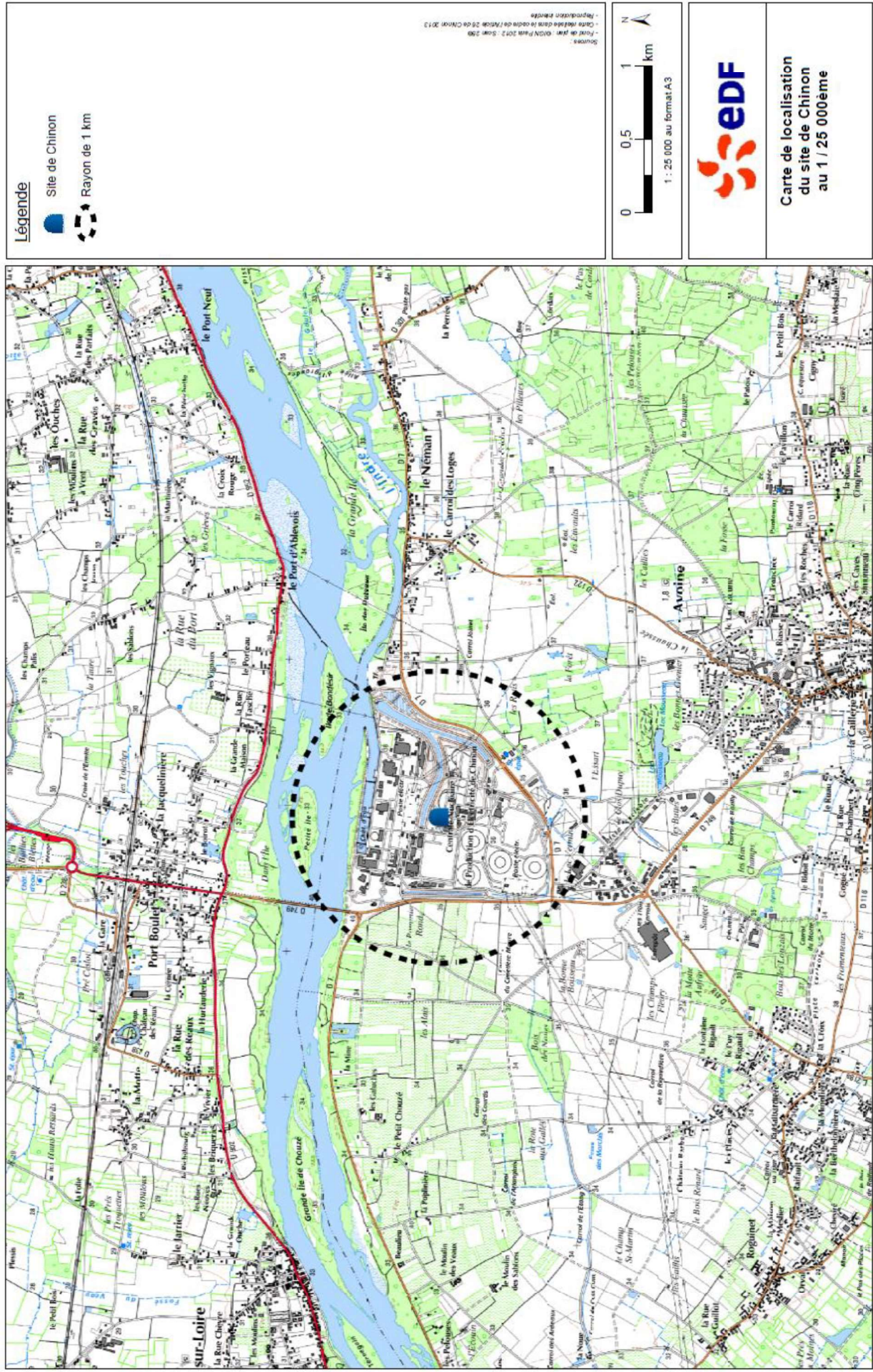
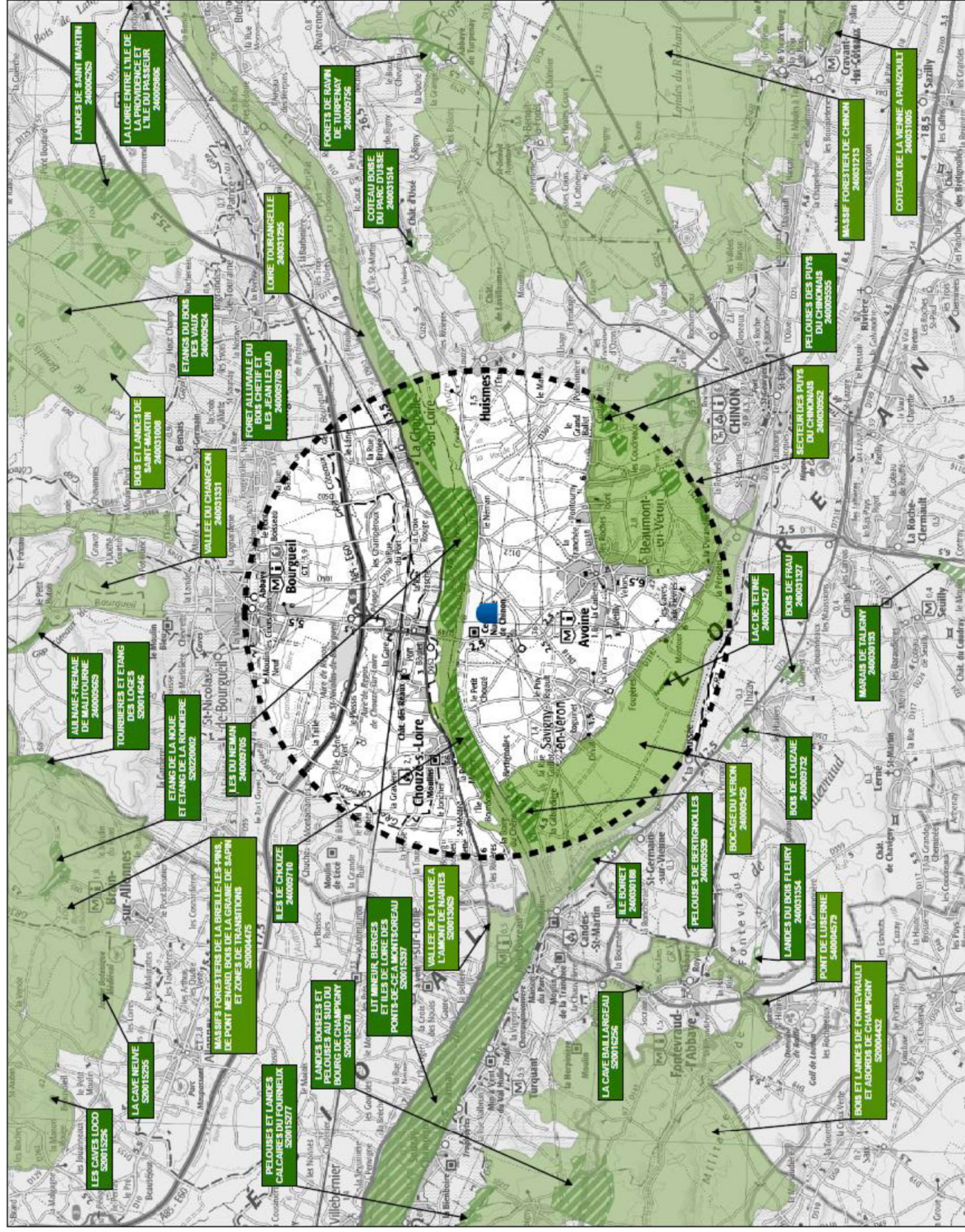


Figure 1: Carte de localisation du site de Chinon au 1/25000ème



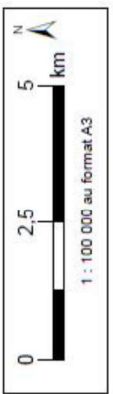
ANNEXE 7 – Plan de situation vis à vis des zones NATURA 2000 et ZNIEFF



Légende

- Site nucléaire de Chionin
- Aire d'étude
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

Source : Fondements établis de la INPN (Mars 2012) - IGN 1008
 Carte réalisée dans le cadre de l'avis 20 de Chionin 2012 - Reproduktion interdite



ZNIEFF de type I et II localisées à proximité du site nucléaire de Chionin

Figure 11: ZNIEFF de type I et II localisées à proximité du site nucléaire de Chionin
Page 7 sur 9

Légende :

- Site nucléaire de Chinon
- Aire d'étude
- ZSC
- ZPS

0 1 2 km
1:86 400 au format A3

Sources :
- Données extraites du site MFR
- Fond de plan : IGN France 2012, Scale: 1:86 400
- Carte réalisée dans le cadre de l'étude de l'Etat de l'Indre 25 de Chinon 2013
- Reproduit en partie

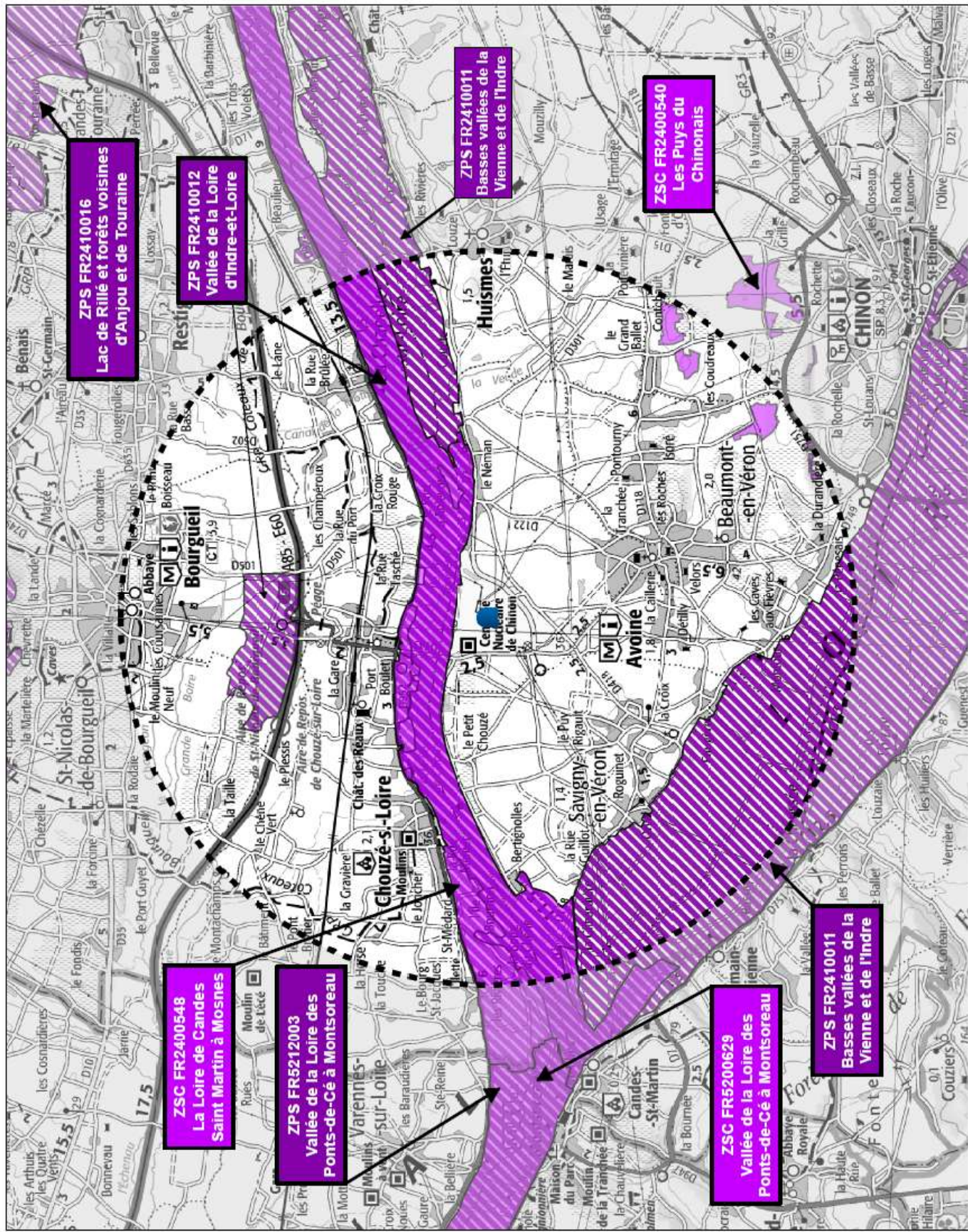


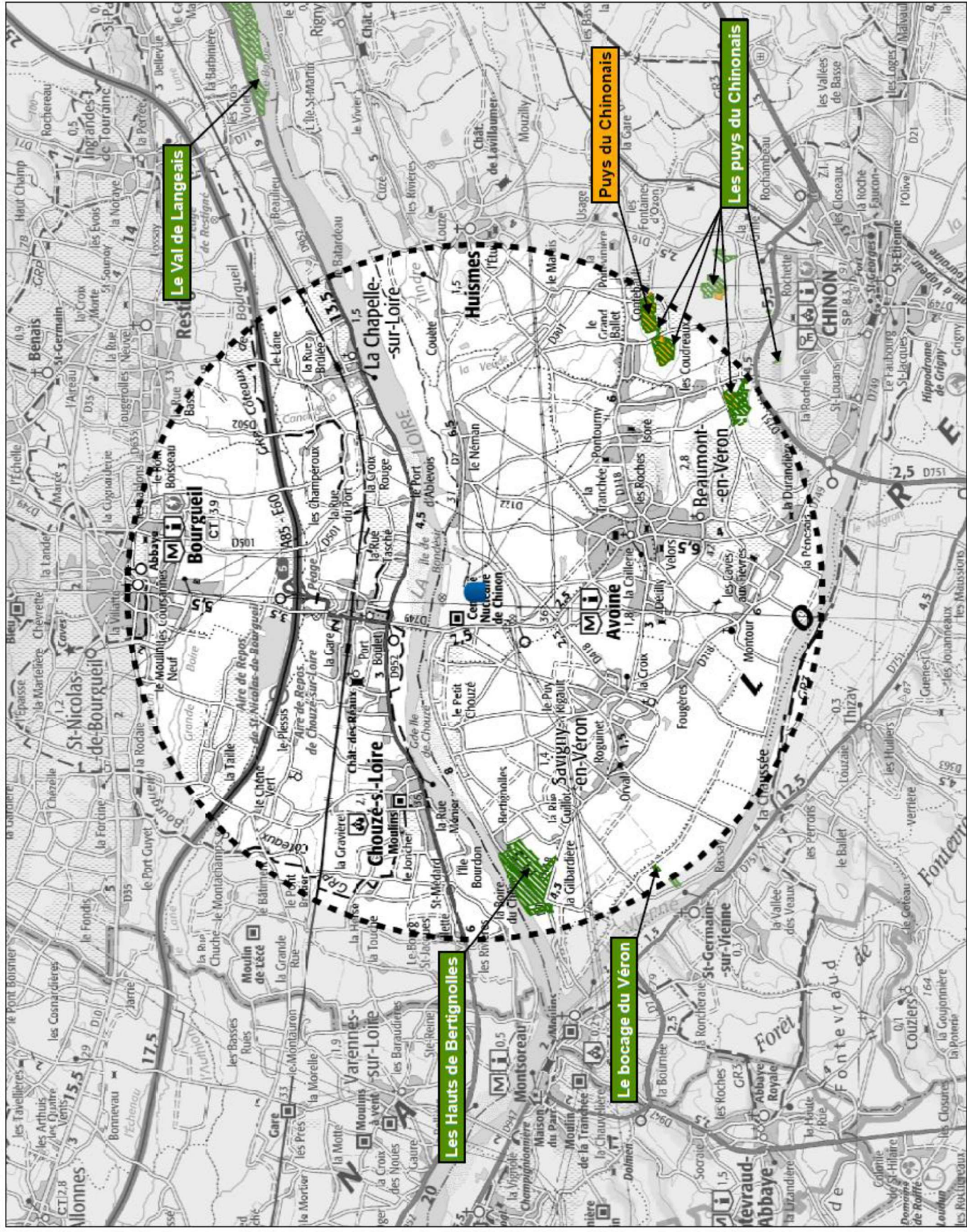
Figure 12: Sites Natura 2000 localisés à proximité du site nucléaire de Chinon

Légende :

- Site nucléaire de Chinon
- Aire d'étude
- Sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre
- Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Sources :
 - Données extraites de l'air (NPN et du Bureau d'Études NEMM)
 - Carte réalisée dans le cadre de l'APB de Chinon 2013
 - Fond de plan : IGN Paris 2012 : Scale 1:5000
 - Reproduction interdite

0 1 2 km
 1:70 000 au format A3



Autres espaces naturels remarquables localisés à proximité du site nucléaire de Chinon

Figure 16

Figure 13: Autres espaces naturels remarquables localisés à proximité du site nucléaire de Chinon